

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1160

présenté par
M. Morel-À-L'Huissier, M. Labille, M. Lagarde et M. Zumkeller

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.